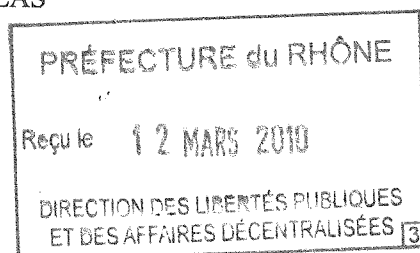


EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL SYNDICAL du 3 MARS 2010

L'An Deux Mille Dix, le Trois Mars, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : M. BEGUIN, Mme GUICHERD, M. JOURDAIN, M. DENISSIEUX,
M. EVANGELISTA, M. LAFONT, M. PARTRAT,
Mme FAILLET, Mme FOUILLAT, Mme NICOLAS
M. TERRACE, Invité

Mme GUICHERD présente un pouvoir de M. CAILLET ROUSSET
M. PARTRAT présente un pouvoir de Mme BARET
M. DENISSIEUX présente un pouvoir de M. FIORINI
M. EVANGELISTA présente un pouvoir de M. GELIN



Objet : L'examen du compte administratif 2009 fait ressortir les éléments suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, un excédent cumulé de 452 814.40 €
- Dans la section d'Investissement, un déficit cumulé de 330 170.36 €
- Des restes à réaliser à reporter en 2010 :

Affectation des Résultats

- o 127 190.29 € en dépenses,
- o 220 000 € en recettes.

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2010, et propose de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'Investissement :
 - En dépenses, reprise du déficit constaté :
Compte D 001 pour 330 170.36 €
 - En recettes, affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement :
Compte 1068 pour 237 360.65 €
- Pour la section de Fonctionnement :
 - En recettes, reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé :
Compte R002 pour 215 453.75 €

Après délibération, A l'unanimité,

Le Conseil Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de 237 360.65 € ;
- **APPROUVE** la reprise des résultats pour 330 170.36 € au compte D 001 et pour 215 453.75 € au compte R 002.

.../

1...

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MOIS JOUR ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 4 mars 2010

Le Président

Bernard BEGUIN

